

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 22 juin 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT DEUX JUIN DEUX MILLE QUINZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *16 juin 2015*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - Mme Laurence COMPARAT -
Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE -
M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART -
M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-
Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE -
M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -
Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - Mme Anne-
Sophie OLMOS - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN -
Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT
- M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL -
Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard MACRET donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 18H20 à 18H58
M. Sadok BOUZAIENE donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 18H10 à 19H07
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H10 à 20H47
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 18H10 à 19H03
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 18H10 à 23H58
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 18H10 à 22H35
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 18H10 à 18H41
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18H10 à 19H36
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 23H30 à 23H58
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 23H13 à 23H58
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H10 à 23H58
Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à M. Guy TUSCHER de 18H10 à 23H58
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H10 à 23H58
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 23H30 à 23H58
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H10 à 20H30
M. Paul BRON donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H10 à 18H49
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 18H10 à 23H58
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 23H25 à 23H58
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Vincent BARBIER de 22H00 à 23H58
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H10 à 22H26
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 22H00 à 23H58.

Secrétaire de séance : Mme Suzanne DATHE.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 26 mai 2015 a été adopté à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme TAVEL

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2 - (E 005) - FINANCES - Budget principal : Compte administratif 2014

M. le Maire propose de confier la présidence de la séance à Madame Elisa MARTIN, Première Adjointe :

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

M. le Maire quitte la salle du conseil à 18h23. Mme MARTIN assure la présidence de la séance.

Intervention(s): Mme MARTIN, M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, Mme COMPARAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2014 du Budget Principal ;

- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 3 - (E 006) - FINANCES - Budgets annexes : Comptes administratifs 2014
Intervention(s): Mme MARTIN, M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, Mme COMPARAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2014 de chacun des budgets annexes suivants : Cuisine Centrale, Self Clemenceau, Mistral-Eaux Claires, Teisseire-Jeux Olympiques, Activités Economiques, Locaux Culturels, Stationnement;

- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 4 - (E 007) - FINANCES - Budget principal : Compte de gestion 2014
Intervention(s): Mme MARTIN, M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, Mme COMPARAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2014 du Budget Principal, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 5 - (E 008) - FINANCES - Budgets annexes : Comptes de gestion 2014
Intervention(s): Mme MARTIN, M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, Mme COMPARAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que les comptes de gestion 2014 des budgets annexes : Cuisine Centrale, Self Clemenceau, Mistral-Eaux Claires, Teisseire-Jeux Olympiques, Activités Economiques, Locaux Culturels, Stationnement, dressés par le Trésorier Principal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 6 - (E 024) - FINANCES - Budget annexe Régie de l'Eau Potable : Compte administratif 2014

Intervention(s): Mme MARTIN, M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, Mme COMPARAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2014 du Budget Régie de l'eau potable ;
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 7 - (E 025) - FINANCES - Budget annexe Régie de l'Eau Potable : Compte de gestion 2014

Intervention(s): Mme MARTIN, M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, Mme COMPARAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2014 du Budget Régie de l'eau potable ;
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 8 - (D 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Création des services communs « contrôle de gestion », « archives », « documentation », « reprographie », et « bureau d'études aménagement des espaces publics »

M. le Maire reprend la présidence de la séance à 20h05.

Intervention(s): Mme TAVEL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création au 1er juillet 2015 des services communs «direction du contrôle de gestion », « bureau d'études aménagement des espaces publics » et des 3 services communs « archives », « documentation » et « reprographie » au sein de la direction « moyens d'information »
- d'autoriser le Maire à signer les conventions créant ces services communs et tout document y afférent
- de supprimer les emplois correspondants dans le tableau des effectifs de la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 9 - (D 003) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transfert et suppression de postes dans le cadre de transferts de compétences.

Intervention(s): Mme TAVEL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de transférer les emplois mentionnés à la Métropole et de supprimer les emplois correspondants dans le tableau des effectifs de la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 10 - (B 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Signature du Contrat Ville 2015

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. BRON, Mme RAKOSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les orientations du Contrat de Ville de Grenoble-Alpes Métropole 2015-2020,
- d'approuver les projets de territoire des 4 quartiers prioritaires de Grenoble annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire, sur la base des orientations, ci-dessus à signer le Contrat de Ville de Grenoble-Alpes Métropole.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 11 - (C 002) - MONTAGNE - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association « Coordination Montagne » pour l'évènement Ambassadeur de la Fête de la Montagne les 27 et 28 juin 2015.

Intervention(s): M. MERIAUX,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Coordination montagne pour la Fête de la montagne 2015,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12 - (C 004) - MONTAGNE - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le réseau CANOPE Grenoble pour la diffusion des films des Rencontres du cinéma de montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et le réseau CANOPE,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13 - (C 010) - MONTAGNE - Rencontres du cinéma de montagne : demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère et de Grenoble-Alpes Métropole pour la 17ème édition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Rhône Alpes une subvention de 10000 € et auprès du Département de l'Isère et de Grenoble-Alpes Métropole, une subvention de 20000 € chacun pour la conduite des 17èmes Rencontres du cinéma de montagne.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14 - (C 001) - MONTAGNE - Maison de la Montagne. Vente de documents, cartes, cartoguides et topoguides. Modification de la liste des éditions mises à la vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la vente des références prévues dans la liste jointe en annexe au tarif indiqué selon le prix public fixé par l'éditeur,**
- **de dire que les recettes seront inscrites chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses, nature 683 autres produits d'activités annexes - sous-fonction 95 aides au tourisme.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15 - (D 002) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant financier à la convention annuelle signée entre la Ville de Grenoble et l'Association "Spacejunk - A.I.O. Image et Outils" - exercice 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Spacejunk - A.I.O. Images et Outils, un avenant financier d'un montant de 2 300 € au titre de l'année 2015, dans le cadre de la 2ème édition du Festival Géopol'Art et de l'exposition sur le thème "A quoi servent les frontières ?",
- de dire que le montant de cette subvention est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16 - (D 005) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association MJC Prémol. Exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association MJC Prémol, un avenant financier d'un montant de 1 500 euros, au titre de l'année 2015 pour le projet de jeunes Grenoblois à Oxford en août 2015 dans le double cadre du jumelage Grenoble-Oxford et du projet Regards Croisés,
- d'indiquer que cette subvention est intégrée à la délibération générale "d'affectations de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE.

DELIBERATION N° 17 - (C 018) - AFFAIRES SCOLAIRES - Construction du groupe scolaire sur le site Ernest Hareux - validation de l'Avant Projet Définitif (APD), du montant prévisionnel définitif des travaux, et du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'oeuvre.

Intervention(s): M. MALBET, M. BRON, M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme SALAT, M. NOBLECOURT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif de construction du groupe scolaire sur le site Ernest Hareux ;
- d'approuver le coût prévisionnel définitif (C.P.D.) des travaux d'un montant de 6 465 191 € HT (valeur juillet 2013) ;
- d'approuver le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre de 803 947,29 € HT (valeur janvier 2014) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir les demandes d'autorisations administratives ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre fixant le

C.P.D des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Alinéa n°2 : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : + 2 Front National

DELIBERATION N° 18 - (C 015) - AFFAIRES SCOLAIRES - Mise à disposition de locaux à l'association "Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) de l'Isère " dans le bâtiment de l'ancienne école Berlioz 5 rue Federico Garcia Lorca/14 rue Ninon Vallin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19 - (C 017) - AFFAIRES SCOLAIRES - Demande de subvention exceptionnelle auprès de l'Etat pour l'équipement en matériel collectif des deux classes de CLIS accueillant des enfants déficients visuels à l'école primaire Ferdinand Buisson.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de demander une subvention exceptionnelle à l'Etat pour l'équipement en matériel collectif des deux classes de CLIS de l'école primaire Ferdinand Buisson

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20 - (C 005) - SPORT - Complexe de tennis rue du Repos : conventions d'occupation du domaine public avec l'association Grenoble Tennis et la SARL EVANNJOSS.
Intervention(s): M. BOUZAIENE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les conventions d'occupation du domaine public ci-annexées, l'une avec l'association Grenoble Tennis pour la mise à disposition et l'utilisation du complexe de tennis rue du Repos, l'autre avec la SARL EVANNJOSS pour la mise à disposition et l'exploitation du bar-restaurant

du club-house moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'occupation,

- **que ces conventions sont conclues pour une durée de 5 ans avec effet au 1er septembre 2015,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21 - (C 003) - SPORT - Avenants aux conventions générales d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations du secteur sportif pour l'exercice 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les avenants aux conventions générales d'objectifs avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1), et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,**
- **de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DE CEGLIE, Mme MARTIN.

DELIBERATION N° 22 - (C 016) - SPORT - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association TIGRE pour l'organisation des FITDAYS MGEN 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association TIGRE,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette même convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutiens aux acteurs culturels : avenants et conventions de mise à disposition de locaux aux associations "ABC Danse", "Dolce Cinema", "Festival international du film gay et lesbien de Grenoble", "Tous Travaux d'Art" et "CREARC".

Intervention(s): Mme D'ORNANO, M. CARROZ, M. SAFAR, Mme BERNARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants et des conventions de mise à disposition de locaux joints en annexe,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 24 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble : Conventions de partenariat et avenant à convention d'objectifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat et avenant joints en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble : Convention de partenariat avec la "Cinémathèque de Grenoble" dans le cadre de la 38ème édition du Festival du Court métrage en plein air du 7 au 12 juillet 2015 et contrat de vente entre l'Etat et la Ville de Grenoble pour l'acquisition du tableau de Georgio MORANDI, œuvre « Nature morte ».

Intervention(s): Mme BERNARD

Un amendement est présenté par Mme BERNARD celui-ci est adopté : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la "Cinémathèque de Grenoble" ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.**
- **d'approuver les termes du contrat de vente entre l'Etat, la Ville et le vendeur, joint en annexe,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous documents nécessaires, relatifs à cette acquisition.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26 - (C 011) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer 9 bourses aux 8 personnes et à l'association dont les projets sont décrits dans l'annexe 1.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 27 - (C 013) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, associations Jeunesse et associations ressources pour l'année 2015.
Intervention(s): Mme CADOUX, Mme MARTIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, M. MALBET, M. COUTAZ, M. BACK, Mme BOILEAU, M. BOUZAIENE, Mme GIROD de L'AIN, Mme MARTIN, Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE, Mme BERNARD, M. DE CEGLIE, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme RAKOSE, Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme OLMOS, M. TUSCHER.

DELIBERATION N° 28 - (B 001) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention avec l'ADATE pour la gestion du Fonds de Participation des Habitants dans les quartiers Politique de la Ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre l'ADATE, le Conseil départemental, l'Etat et la ville de Grenoble,
- d'autoriser le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe au Conseil municipal du 22 juin 2015,
- de verser une subvention de 27 600 € pour assurer le fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants pour l'année 2015,
- que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 2 Front National

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. COUTAZ.

DELIBERATION N° 29 - (B 004) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Ville de Grenoble et le Comité de Liaison des Unions de Quartiers de Grenoble (CLUQ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes de la convention passée entre le C.L.U.Q et la Ville de Grenoble,
-d'autoriser le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre le C.L.U.Q pour laquelle il est prévu le versement d'une subvention de fonctionnement de 13 000 € et la mise à disposition d'un local associatif.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 30 - (B 002) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenants Financiers dans le cadre de la programmation du Soutien Aux Projets 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de verser aux associations citées les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants,
-que ces montants sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, M. BOUZAIENE, Mme GIROD de L'AIN, M. DE CEGLIE, Mme COMPARAT, Mme RAKOSE, M. COUTAZ, M. BACK.

DELIBERATION N° 31 - (B 003) - VIE DES ASSOCIATIONS - Technopôle Alpes Santé à Domicile et Autonomie (TASDA) - Approbation de la convention 2015 entre l'association TASDA et les collectivités locales Grenoble-Alpes Métropole et Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre l'association TASDA, Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention passée entre l'association TASDA, Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble (projet joint en annexe),**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 17 500€ afin de soutenir les missions et projets de l'association Technopôle Alpes Santé à Domicile et Autonomie**
- **d'autoriser le versement d'une somme de 600€ pour l'adhésion de la Ville de Grenoble à l'association TASDA,**
- **de dire que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette séance du Conseil Municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (B 010) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations œuvrant dans le secteur de la précarité sociale
Intervention(s): Mme CADOUX, M. DENOYELLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et les Restaurants et Relais du Cœur de l'Isère**
- **d'autoriser le versement à les Restaurants et Relais du Cœur de l'Isère d'une subvention de fonctionnement de 28 000€ pour l'année 2015.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'association le Fournil**
- **d'autoriser le versement à l'association le Fournil d'une subvention de fonctionnement de 35 000€ pour l'année 2015.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et Issue de Secours**
- **d'autoriser le versement à Issue de Secours d'une subvention de fonctionnement de 23 000€ pour l'année 2015**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Point d'eau**
- **d'autoriser le versement à L'association Point d'eau d'une subvention de fonctionnement de 31 000€ pour l'année 2015**

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- **Alinéa n°5 "convention entre la Ville de Grenoble et Issue de Secours" : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**
- **Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACK, Mme JACTAT.

DELIBERATION N° 33 - (B 009) - SOLIDARITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2015.

Intervention(s): M. BARBIER, Mme D'ORNANO, Mme MARTIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de soutenir l'action des associations citées dans le tableau ci-dessus et de leur accorder la subvention correspondante.**
- **d'approuver les termes des avenants financiers, ci-annexés, entre la ville de Grenoble et les associations susnommées et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**
- **de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subvention sur crédits existants » de cette même séance du conseil Municipale.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. MACRET, Mme MARTIN, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, Mme GIROD de L'AIN, Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE, M. MONGABURU, Mme SALAT.

DELIBERATION N° 34 - (B 006) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Afric Impact.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Afric Impact,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe au Conseil Municipal du 22 juin 2015.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (B 007) - SANTE PUBLIQUE - Renouvellement de conventions de mise à disposition de locaux pour les associations FNATH (association des accidentés de la vie de l'Isère), JALMALV (Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie), AVIPAR (Association de Valorisation et d'Illustration du Patrimoine Architectural Régional)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés 4 bis, rue Hector Berlioz à Grenoble, ci annexée, à l'association F.N.A.T.H.

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés 4 bis, rue Hector Berlioz à Grenoble, ci annexée, à l'association JALMALV

d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés 19 rue Prosper Mérimée à Grenoble, ci annexée, à l'association AVIPAR

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (A 006) - DEPLACEMENTS - Prise de participation au capital de la SCIC Alpes Autopartage et avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville de Grenoble et Alpes Autopartage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de souscrire 33 parts supplémentaires pour un montant de 24 750 euros à la SCIC Alpes Autopartage afin de soutenir le développement de l'autopartage ;

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la prise de participation supplémentaire dans la SCIC ;

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs limitant à 3 années la subvention annuelle de 25 000 € de la ville de Grenoble à la SCIC Alpes Autopartage ;

- d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. MERIAUX, M. WIART)

DELIBERATION N° 37 - (A 004) - ENVIRONNEMENT - Partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat : adhésion et subvention 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, selon le principe d'adhésion des communes voté à l'Assemblée Générale de l'ALEC le 10 mars 2015 ;
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle pour l'année 2015 de 15 000 € à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion ;
- de désigner, pour représenter la Ville de Grenoble, aux différentes instances de l'association : **M. Alan CONFESSON**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, pour l'année 2015, l'avenant n°1 ci-annexé à la convention pluriannuelle passée avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat ;
- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 5 900 € à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat au titre du programme de l'année 2015. Ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Votes séparés :

- Sur la désignation de **M. CONFESSON** : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National
- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : **M. SABRI**.

DELIBERATION N° 38 - (A 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Presqu'île - Cession par la SEM InnoVia de droits à construire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SEM InnoVia à céder le terrain correspondant au lot CC3 du secteur Cambridge à la SAIEM Grenoble Habitat au prix de 210 euros HT le m² de surface de plancher, en vue de la réalisation d'une opération de logements en accession sociale ;
- d'autoriser l'échange foncier sans soulte entre un tènement de 1 624 m² environ, propriété de la SEM InnoVia et un tènement de 2 911 m² environ, propriété de la société Schneider Electrics ;
- d'autoriser la SEM InnoVia à céder le terrain correspondant au lot OB3 à la société Xenocs au prix de 200 euros HT le m² de surface de plancher, en vue d'une opération immobilière tertiaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 39 - (A 011) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération Chatelet - Cession de terrains à la SPLA Sages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation du tènement correspondant à l'ilot D suivant le plan foncier joint ;
- de déclasser du domaine public ce tènement pour l'incorporer dans le domaine privé de la Ville de Grenoble ;
- de céder une partie des tènements D et G à la SPLA SAGES sur la base de 75 €HT/m² de terrain soit pour l'ilot D un montant de 293 025 €HT et pour l'ilot G un montant de 33 975 € HT ;
- d'autoriser l' EPFL du Dauphiné à céder à la SPLA SAGES la parcelle cadastrée section DV n°99 correspondant à une partie de l'ilot G ;
- d'autoriser la SPLA SAGES et les promoteurs à déposer toutes les demandes d'autorisations au titre du Code de l'Urbanisme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Délibération : Adoptée

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile -Abstention : 2 Front National
- Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme GARNIER)**

DELIBERATION N° 40 - (A 013) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Vente de box dans le parking Arlequin situé 40 rue des Trembles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de vendre à Monsieur POMMERA dans le parking de l'Arlequin un box de 14 m² environ, au prix global de 6 000 euros pour le box garage n°254 portant le numéro de lot 64 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 41 - (A 025) - URBANISME AMENAGEMENT - Esplanade - résiliation du traité de concession - approbation du dossier de clôture de l'opération et Quitus à l'aménageur SPLA SAGES

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de clôture de l'opération,**
- d'autoriser la perception du solde de trésorerie de l'opération par la Ville, pour un montant de 50 829 €HT,**
- de donner quitus à la SPLA SAGES pour sa mission d'aménageur pour la ZAC Esplanade sur la base du bilan financier de l'opération produit,**
- de résilier par anticipation le traité de concession conclu avec la SPLA SAGES conformément à l'article 26.1 du traité de concession,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en rapport avec ces décisions.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 42 - (A 012) - URBANISME AMENAGEMENT - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion des réserves foncières en portage.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de l'EPFL-D les parcelles cadastrées section AM n°63 et AM n°64 situées 56 boulevard de l'Esplanade pour un montant de 652 000 €environ ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme GARNIER)

DELIBERATION N° 43 - (A 007) - URBANISME AMENAGEMENT - Esplanade îlot nord - organisation du lotissement Peugeot.
Intervention(s): M. FRISTOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'inclure dans le périmètre du lotissement la parcelle AM39 et les parcelles AM63 et AM64 par anticipation de la cession par l'EPFL,**
- **d'accepter la constitution d'une servitude de vue sur la parcelle AM39 appartenant à la Ville depuis la parcelle AM78 appartenant à la SCI 51/57 route de Lyon,**
- **d'autoriser la SCI 51/57 route de Lyon et Grenoble Habitat à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires notamment la déclaration préalable en vue du lotissement incluant les parcelles communales,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme BOILEAU et Mme GARNIER)

DELIBERATION N° 44 - (A 023) - URBANISME AMENAGEMENT - Taxes d'urbanisme : Remise gracieuse des pénalités de retard de paiement sur la Taxe Locale d'Equipement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard de paiement d'un montant de 7050,00 euros, concernant la Taxe Locale d'Equipement, appliquée à la SARL GDP POP, représentée par Monsieur Jean-François GOBERTIER, dans le cadre de son permis de construire du 5 janvier 2011.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 45 - (A 020) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession par la Ville de deux plateaux à aménager situés 1 rue de la Paix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de céder les lots n°6 et 8 correspondants à deux plateaux à aménager, cave et galetas rattachés, situés au sein de la copropriété 1 rue de la Paix, à Monsieur Emmanuel MANSUY ou à toute autre personne physique ou morale habilitée à se substituer à lui ;**

- de céder lesdits biens au prix de 150 000 euros HT par plateau soit un montant total de 300 000 €HT ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente de ces biens.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 46 - (A 022) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition d'un tènement situé 97bis cours Berriat auprès de l'association de l'Oeuvre de la Providence.

Intervention(s): M. FRISTOT, M. CHAMUSSY, M. MALBET, M. BRON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir le tènement composé des parcelles cadastrées section IK n°157 et IK n°20, situé 97 bis Cours Berriat auprès de l'association de l'Oeuvre de la Providence, domiciliée 19 avenue des Maquis du Grésivaudan, 38 700 LA TRONCHE, pour un montant de 808 000 € sous réserve des résultats des études et diagnostics techniques ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (A 019) - ENERGIE - Modification du pacte d'actionnaires de la SPL OSER - Autorisation du représentant de la Collectivité au Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 au Pacte d'actionnaires de la SPL OSER dont le projet est joint à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 1 au Pacte d'actionnaires,

- d'autoriser le représentant de la Ville de Grenoble, à approuver les modifications du Règlement Intérieur rendues nécessaires par la signature de l'avenant n° 1 au Pacte d'actionnaires, lors d'un prochain Conseil d'Administration de la Société.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 48 - (A 015) - POLITIQUE DE LA VILLE - Restructuration - réhabilitation du 50 Galerie de l'Arlequin - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec ACTIS pour la démolition de locaux et éléments bâtis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec ACTIS pour la réalisation de travaux de démolition de locaux et éléments bâtis dans le cadre de l'opération de restructuration - réhabilitation de l'immeuble du 50 Arlequin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 49 - (A 005) - LOGEMENT - Convention d'objectifs et de moyens avec la Confédération Syndicale des Familles - Union départementale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2015 entre la ville de Grenoble et la Confédération Syndicale des Familles-Union départementale, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'attribuer une subvention de 12 000 euros à la Confédération Syndicale des Familles-Union départementale, correspondant au solde de l'engagement total 2015 ;
- de dire que ce montant est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 50 - (A 024) - LOGEMENT - Adhésion de la ville de Grenoble à l'association de préfiguration du PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) "AlpEn" pour la mise en oeuvre d'une filière de maîtrise de l'énergie dans les logements du bassin grenoblois".

Intervention(s): M. FRISTOT, M. le Maire

Un amendement est présenté par M. FRISTOT, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'association de préfiguration du PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) « AlpEn » pour la mise en oeuvre d'une filière de maîtrise de l'énergie dans les logements du bassin grenoblois
- d'approuver le projet de statuts de l'association de préfiguration « AlpEn »
- de donner mandat à Monsieur le Maire ou à son représentant pour siéger au sein des instances de l'association

- d'autoriser Monsieur le Maire ou à son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier
- de verser le montant de la cotisation annuelle fixé à 500 € pour 2015.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (A 001) - STATIONNEMENT - Convention relative à la mise en oeuvre du processus de la verbalisation électronique (PVe) sur le territoire de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise en oeuvre du processus de verbalisation électronique;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 2 Front National

DELIBERATION N° 52 - (A 018) - ESPACES PUBLICS - Avenants aux conventions de conduite de projet et d'usage des conteneurs enterrés pour la transformation de la collecte pneumatique sur le quartier de la Villeneuve de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour la conduite de la transformation de la collecte pneumatique du quartier de la Villeneuve ici présenté, et tout document s'y rapportant.
- d'autoriser le Maire à signer les conventions d'implantation et d'usage de points d'apport volontaire de déchets ménagers et assimilés sur le quartier de la Villeneuve à Grenoble en remplacement de la collecte éolienne, selon la convention-type ici présentée, et tout document s'y rapportant.
- d'autoriser le Maire à signer la convention de subventionnement pour les travaux complémentaires à la fermeture des vide-ordures du système par aspiration de la copropriété Grand Parc dans la limite d'un plafond de 3000 €

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 53 - (E 016) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Création d'un service commun Direction Action Territoriale.

Intervention(s): Mme TAVEL, M. NOBLECOURT, M. DENOYELLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création au 1er novembre 2015 du service commun « Direction Action Territoriale »,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention créant ce service commun et tout document y afférent
- de créer les emplois correspondants dans le tableau des effectifs de la ville de Grenoble suite à leur suppression par le CCAS.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 54 - (E 017) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Création d'un service commun DG CCAS / DGA "Ville Solidaire et Citoyenne".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création au 1er juillet 2015 du service commun "Direction générale du CCAS / Direction générale Ville Solidaire et Citoyenne" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention créant ce service commun et tout document y afférent.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 55 - (E 014) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Recapitalisation de la SEM Alpexpo - Participation de la ville de Grenoble - Transformation de la SAEML en SPL et désignation de représentants au sein de la SPL.

Intervention(s): Mme OLMOS, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. CAZENAVE

Un amendement est présenté par Mme OLMOS, celui-ci est adopté : Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile+ 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la réduction du capital social de la SAEM Alpexpo d'une somme de 7.566.382,31 euros, sous la condition suspensive d'une augmentation de capital ayant pour effet de porter le capital à un montant au moins égal au minimum légal.

- d'approuver le projet d'augmentation de capital social de la SAEM Alpexpo et ses modalités, tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration du 03 juin 2015 ci-annexé, pour un montant global de 1 500 000 € par l'émission de 1 500 000 actions nouvelles de 1 euro chacune ;

- d'approuver la participation de la ville de Grenoble à cette augmentation de capital par souscription de 1 088 400 actions de 1 € chacune soit un montant total de 1 088 400 € dont au moins 50% doivent être libérés d'ici le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société fixée au 22 juillet 2015 : 2/3 de ce montant, soit 725 600 € seront libérés en 2015 et le solde, soit 362 800 €, sera libéré en 2016 au plus tard le 28 février ; versée soit en numéraire soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société ;

- d'autoriser son représentant à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société à se prononcer favorablement sur ces opérations ;

- de donner pouvoir au Maire de Grenoble pour signer le bulletin de souscription correspondant et tout document relatif à ce dossier ;

- d'approuver la transformation de la SAEML Alpexpo en SPL ;

- d'approuver les statuts de la SPL ;

- de désigner 10 représentants membres titulaires au sein du conseil d'administration de la SPL ALPEXPO :

Conseil d'administration :

- M. Claus HABFAST
- Mme Maud TAVEL
- M. Hakim SABRI
- Mme Martine JULLIAN
- M. Pierre MERIAUX
- Mme Bernadette RICHARD-FINOT
- M. Pascal CLOUAIRE
- Mme Laëtitia LEMOINE
- M. Jérôme SAFAR
- M. Matthieu CHAMUSSY

- d'autoriser les administrateurs représentant la ville de Grenoble à exercer, à titre gratuit, les mandats qui pourraient leur être délégués par le Président ou le conseil d'administration de la SPL ALPEXPO,

- de dire que les échéances annuelles de remboursement de la créance à long terme, par la société à la Ville, seront à payer au plus tard le 31 octobre de chaque année.

- de fixer les échéances annuelles de remboursement du solde de la dette de la société Alpexpo vis-à-vis de la Ville le 31 octobre de chaque année plutôt que le 30 juin.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur les désignations : 3 listes sont présentées :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes

**Claus HABFAST
Maud TAVEL
Hakim SABRI
Martine JULLIAN
Pierre MERIAUX
Bernadette RICHARD-FINOT
Pascal CLOUAIRE
Laëtitia LEMOINE
Claude COUTAZ
Suzanne DATHE**

**- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès
Jérôme SAFAR**

**- La liste Les Républicains -UDI et Société Civile
Matthieu CHAMUSSY**

Les listes ont obtenus les suffrages suivants :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes : 42 voix**
- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès : 8 voix**
- La liste Les Républicains -UDI et Société Civile : 7 voix**

Sont élus :

**Claus HABFAST
Maud TAVEL
Hakim SABRI
Martine JULLIAN
Pierre MERIAUX
Bernadette RICHARD-FINOT
Pascal CLOUAIRE
Laëtitia LEMOINE
Jérôme SAFAR
Matthieu CHAMUSSY**

**- Le reste de la délibération : Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes -
Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Abstention : 8
Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement
Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST)**

DELIBERATION N° 56 - (E 027) - ENERGIE - Création d'une régie à autonomie financière intitulée "Régie lumière" et désignation de représentants
Intervention(s): M. SAFAR, M. CARROZ, Mme OLMOS.

Amendement n°1 présenté par M. CARROZ, oralement, celui-ci est adopté à l'unanimité
Amendement n°2 présenté par Mme OLMOS, oralement, celui est adopté : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer une régie dotée de l'autonomie financière chargée de gérer le service public de l'éclairage public, et intitulée "Régie Lumière" ;
- de fixer sa date de création au 1er juillet 2015 ;
- d'approuver les statuts ci annexés, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de décider que le Conseil d'Exploitation est composé de, six membres issus du conseil municipal de la ville de Grenoble, deux membres désignés parmi les usagers ou représentants d'usagers ;
- de procéder à la nomination des 6 représentants au conseil d'exploitation:
 - M. Vincent FRISTOT
 - Mme Lucille LHEUREUX
 - M. Alan CONFESSON
 - M. Antoine BACK
 - M. Paul BRON
 - Mme Sylvie PELLAT-FINET

- de procéder à la nomination des 2 membres désignés parmi les usagers ou représentants d'usagers:
 - M. Luc GWIAZDZINSKI
 - Mme Hélène FOGLAR

- de décider que Madame Assouline Lara exercera les fonctions de directrice,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur les désignations des élus : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès +7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National
- Sur les désignations des membres parmi les usagers ou représentants d'usagers : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National
- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 57 - (E 004) - INTERCOMMUNALITE - Lancement de l'opération en maîtrise d'ouvrage unique du réaménagement du hall de la maison du tourisme entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes-Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le lancement de l'opération de réaménagement de l'accueil de l'Office de Tourisme dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour une participation financière de la ville de Grenoble de 548 627 €HT;
- d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage susvisée ainsi que tout document relatif à cette opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 58 - (E 010) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées au Comité Technique des 26 mai 2015 et 16 juin 2015.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 59 - (E 019) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser à titre gracieux la mise à disposition partielle (50 %) de Madame Fabienne BRESSAND, auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble à compter du 1er juillet 2015.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 60 - (E 021) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Refonte des logements de fonction à la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, selon les tableaux joints, la liste des fonctions qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service et la liste des fonctions comportant un service d'astreinte qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une convention d'occupation précaire.

- de dire que les agents logés par nécessité absolue de service bénéficieront de la gratuité de la prestation du logement nu, supporteront la charge des frais afférents aux fournitures des fluides installés dans le logement (eau, gaz, électricité, chauffage) et qu'ils se conformeront au décret n°87-712 du 26 août 1987, relatif aux réparations locatives, ainsi qu'à l'arrêté interministériel du 10 décembre 2002, relatif à l'évaluation des avantages en nature.

- de dire que les agents logés par convention d'occupation précaire supporteront une redevance égale à 50% de la valeur locative réelle des locaux occupés définie par le service foncier et qu'ils se conformeront au décret n°87-712 du 26 août 1987, relatif aux réparations locatives. Cette redevance pourra être révisée tous les trois ans. Ils supporteront également la charge des frais afférents aux fournitures des fluides installés dans le logement (eau, gaz, électricité et chauffage).

- de fixer pour le paiement des fluides (eau, gaz, électricité et chauffage) un forfait annuel de 18€/m2 (eau : 3€, chauffage-gaz : 10€, électricité : 5€) pour les logements ne disposant pas de compteur individuel. Les agents disposant d'un compteur individuel pour un ou plusieurs fluides, pourront opter, s'ils le souhaitent pour le paiement du forfait. Le montant du forfait pourra être révisé chaque année

-de fixer par arrêté municipal pour chaque concession ou convention les conditions d'attribution et de fin d'attribution, assortie du cahier des charges et contreparties au logement à effectuer par l'agent logé.

- de dire que cette délibération abroge et remplace la délibération du 11 juillet 2011.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 61 - (E 022) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demandes de protection fonctionnelle des agents municipaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection juridique fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :

- faits en date du 21/05/2015

- faits en date du 21/05/2015

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 62 - (E 023) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à un agent territorial d'un montant de 192,40 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 63 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Avenant à la convention passée avec la Préfecture de l'Isère suite au changement d'opérateur de transmission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et la Préfecture de l'Isère (projet joint en annexe), portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 64 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-8 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales Intervention(s): Mme JACTAT, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Rendez-vous avec Mme Bernadette LACLAIS, Députée SRC

Objet : Mission parlementaire sur la loi montagne

- le 4 mai 2015 à Chambéry - P. MERIAUX

Conférence AFCCRE (Association française du conseil des communes et régions d'Europe)

- le 19 mai 2015 à Orléans - B. MACRET

Congrès annuel d'information dans le cadre de l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du sport)

- le 29 mai 2015 à Montélimar - S. BOUZAIENE

Journée d'échanges et d'information (AMGVF-ACVF-AFCCRE)

- les 2 et 3 mai 2015 à Bruxelles - A. CONFESSON

Conférence de lancement du programme national 2015-2016 " Education par le sport dans les villes "

- le 5 juin 2015 à Paris - E. CARROZ

Suivi de coopération SEVAN

- Inauguration du projet tourisme

- Séminaire tourisme organisé par la RRA (Région Rhône Alpes), par ALDA (Association des agences pour la démocratie locale) et le CUF (cités unies France).

- du 8 au 14 juin 2015 à Sevan (Arménie) - B. MACRET

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès. + 7 Les Républicains-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 65 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés n° 14A384 et 14A385 et 15A015 à 15A028.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 66 - (E 009) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants

<p>Un amendement est présenté par M. SABRI, celui-ci est adopté : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National</p>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci -dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Hakim SABRI expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)
- article 657363 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|---------------|
| - Commission Action sociale et proximité | 12 mai 2015, |
| - Commission Action sociale et proximité | 9 juin 2015, |
| - Commission Métropolitaine | 9 juin 2015, |
| - Commission Ressources et évaluation | 8 juin 2015, |
| - Commission Temps libre et savoirs | 10 juin 2015, |
| - Commission Ville durable | 11 juin 2015, |

Il est proposé au Conseil municipal de décider :
- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2015
 BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Action sociale et proximité

ACCUEIL DES SDF DIT ACCUEIL VIEUX TEMPLE	6 000,00
ASSOCIATION SAINT PAUL	11 500,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	6 000,00
ET CAETERA (ETC)	3 500,00
FEMMES SDF	20 000,00
ISSUE DE SECOURS	23 000,00
LE FOURNIL	35 000,00
POINT D'EAU	31 000,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	28 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	16 000,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	5 000,00
APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE	1 000,00
(...)	
ARPENTEURS	4 000,00
ARTISENS	1 000,00
ASS DES JARDINS DE LA BRUYERE	800,00
ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU CEMOI	500,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	3 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT	2 000,00
COLLECTIF ARGOS	2 000,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	3 000,00
COLLECTIF DES HABITANTS DE JOUHAUX	1 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	3 000,00
COLLECTIF POINT BARRE PHOTO	800,00
COLLECTIF SPORTIF DES GUINEENS DE L'ISERE	500,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE	13 000,00
(CLUQ)	
COMMUNIC'ACTION	1 200,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	800,00
EPISOL	500,00
ET A FOND ASSOCIATION	1 200,00
ET POURQUOI PAS ?	2 000,00
HISTOIRES DE...	2 000,00
JEU DE SOCIETE PRODUCTION	1 800,00
LA CIMADE	1 500,00
LADO BRASIL	1 000,00
LE PLATEAU	1 000,00
MIX'CITE	1 500,00
MJC LUCIE AUBRAC	1 200,00
MJC PREMOL	1 000,00
MPT SAINT LAURENT	1 500,00
RESEAU OLYMPE DE G - FEMMES CADRES EN ISERE	700,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	2 500,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	2 000,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
UNION SPORTIVE GRENOBLE VILLENEUVE	1 000,00

CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	4 000,00
CENTRE DE LOISIRS DE LA JEUNESSE DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE	3 000,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	180,00
ECOLE DE LA PAIX	8 000,00
LE PLATEAU	16 500,00
MJC ANATOLE FRANCE	1 000,00
MJC PREMOL	3 000,00
TEAM MHIYAOUI (LE)	500,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	2 000,00
ASSOCIATION FRANCO-ALGERIENNE DE L'ISERE	1 000,00
SAINT ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIERE ?	800,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX DE L'ISERE- ADIMCP	1 500,00
FEMMES SDF	2 000,00
LE TREMLIN AUTISME ISERE	2 000,00
SANTE ENVIRONNEMENT RHONES ALPES - SERA	1 000,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE	7 000,00
VIVRE SANS ALCOOL ISERE - ACCOMPAGNEMENT À LA GUERISON...	500,00

Commission Métropolitaine

ASSOCIATION DES ETUDIANTS MALIENS DE L'ISERE (AEMI)	700,00
CENTRE D'INFORMATION INTER-PEUPLES/CIIP	8 000,00
CERCLE BERNARD LAZARE	1 000,00
CERCLE DES ELEVES DE GRENOBLE INP	500,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	500,00
MJC PREMOL	1 500,00
SOLIDARITE AVEC LES GROUPES D'ARTISANS PALESTINIENS - SGAP38	2 000,00

Commission Ressources et évaluation

CINQ COMMUNES COMPAGNONS DE LA LIBERATION	3 800,00
SANTE ENVIRONNEMENT RHONES ALPES - SERA	10 000,00

Commission Temps libre et savoirs

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	1 970,00
AMICALE SPORT MISTRAL DRAC JUDO	400,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	1 380,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	972,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	4 000,00
COMITE DE L'ISERE DE BASKET	1 256,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	2 500,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38	13 000,00
ENTENTE SUD ISERE PISTE	2 377,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	1 466,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB	3 000,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	1 112,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	1 000,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	500,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	3 000,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	1 210,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	33 582,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	4 032,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	15 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	117 046,00
BIG BANG BALLERS FRANCE	4 000,00

CALLIOPE	5 600,00
CAP BERRIAT	141 245,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT	119 468,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	219 743,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	90 707,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	22 500,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	300,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	450,00
ENFANTINE	20 833,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	6 800,00
JEUNES ET NATURE ASS	75 500,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	12 500,00
LA CORDEE	154 212,00
LE PLATEAU	56 043,00
LE STUD	5 000,00
MAISON DES JEUX ASS	21 838,00
ME BACHELARD	115 125,00
ME CLOS D'OR	151 730,00
ME PREMOL	137 804,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	151 053,00
MJC ALLOBROGES	137 272,00
MJC ANATOLE FRANCE	111 887,00
MJC EAUX CLAIRES	148 754,00
MJC LUCIE AUBRAC	141 827,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	125 654,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	101 612,00
MUTUALITE	
MJC PREMOL	97 657,00
MPT SAINT LAURENT	100 655,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	164 520,00
PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL	1 000,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	7 500,00
COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU RURAL DE L'ISERE	300,00

Commission Ville durable

CONFEDERATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE-CLCV	13 100,00
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT/FEDERATION ISERE	8 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	12 000,00
UMHIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	15 000,00
UN TOIT POUR TOUS - SERVICE POUR L'HABITAT	15 000,00
AGENCE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (ALEC)	5 900,00

TOTAL ARTICLE 3 256 372,00

TOTAL BUDGET 3 256 372,00

Conclusions adoptées

Adoptée
Affichée le

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

L'adjoint délégué,
M. Hakim SABRI

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. MACRET, M. DENOYELLE, Mme JACTAT, M. BACK, Mme YASSIA, M. BOUZAIENE, Mme MARTIN, M. MONGABURU, Mme SALAT, Mme GIROD de L'AIN, M. DE CEGLIE, Mme BERNARD, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, Mme LEMOINE, M. CHASTAGNER, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. MALBET, Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme OLMOS, M. TUSCHER, M. SABRI.

DELIBERATION N° 67 - (E 012) - FINANCES - Fonctionnement des Régies Voirie transférées à la Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du contour du transfert de compétence tel qu'indiqué ci-dessus
- d'accepter un reversement de la part de la Métropole du montant total des produits encaissés depuis le 1er janvier 2015 par cette dernière pour les droits de place des halles et marchés et les droits de place et location des 2 kiosques du parc Paul Mistral
- de préciser qu'à compter du 1er juillet 2015, conformément à la délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire, ce dernier pourra créer une nouvelle régie de recettes destinée à l'encaissement des produits concernés, ainsi qu'à l'encaissement pour compte de tiers de produits perçus par la Métropole sur le territoire grenoblois.
- de signer la convention d'encaissement des recettes pour compte de tiers précisant les natures de recettes encaissées pour le compte de la Métropole par la régie de recettes de la Ville.
- de dire qu'à compter de la signature de la convention par les deux parties, les produits liés aux halles et marchés seront à nouveau encaissés par la ville de Grenoble

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 68 - (E 018) - FINANCES - Budget principal : Remise gracieuse de dettes et subventions exceptionnelles accordées aux associations Pôle Musical d'Innovation de Grenoble et Millésime

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la gratuité du matériel mis à disposition de l'association Pôle Musical d'Innovation de Grenoble dans le cadre de l'organisation de la 20ème édition du Festival Rocktambule.
- de verser une subvention exceptionnelle de 6 976€ à l'association Pôle Musical d'Innovation de Grenoble correspondant au titre émis pour le prêt du matériel.
- d'accorder la gratuité du matériel mis à disposition de l'association Millésime dans le cadre de l'organisation de la 20ème édition de la manifestation Millésime.

- de verser deux subventions exceptionnelles de 400,19€ et 4 127,08€ à l'association Millésime correspondants aux titres émis pour le prêt du matériel.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 69 - (G 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation de représentants de la Ville de Grenoble auprès de divers organismes : Commission Locale de l'Eau (CLE) Drac-Romanche

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de désigner au sein de la commission locale de l'eau Drac-Romanche :
M. Raphaël MARGUET**

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur la désignation : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile
- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H58

ANNEXE(S)

Rendu-Compte - Conseil municipal du 22 Juin 2015
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche égale ou supérieure à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix	
15T138	Conservatoire à Rayonnement Régional Travaux de distribution d'eau glacée Lot unique : hydraulique	TRAPANI FRERES 38180 SEYSSINS	37 666,20	20/04/15	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche égale ou supérieure à 90 000 € HT et inférieure à 5 186 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix	
15A003	Démontage de monuments sur concessions reprises aux cimetières Saint-Roch et Grand-Sablon	PROFONERAIRE 01250 MONTAGNAT	Minimum annuel : 15 000,00 Maximum annuel : 100 000,00	21/05/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	
15A050	Construction d'une halle de tennis, d'un club house et d'un restaurant Phase B Lot 14 - Aménagement de la cuisine et du bar du club house	CUISINE EQUIPEMENT SERVICE 38320 EYBENS	111 900,00	20/05/15	Marché à prix global et forfaitaire	

Rendu-Compte - Conseil municipal du 22 juin 2015

Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche égale ou supérieure à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix	
15S042	Réensablage des espaces canins de la ville de Grenoble	JACQUES RIVAL ENVIRONNEMENT 38470 VINAY	Maximum : 35 000,00	05/05/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	
Pour la tranche égale ou supérieure à 90 000 € HT et inférieure à 207 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix	
14A329	Prestations de traduction en langue de signes	MOTS POUR MOTS 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES	Maximum : 200 000,00	18/05/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	

Rendu-Compte - Conseil municipal du 22 juin 2015

Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics
MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche égale ou supérieure à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15P306	Marché d'évolution et de développement sur la plateforme CMS EOLAS	BUSINESS & DECISION INTERACTIVE EOLAS 38000 GRENOBLE	Maximum : 89 900,00	04/05/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :

15-0342	Arrêté (29/04/2015)	Me FESSLER	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'appel formé par Mme MASSON devant la Cour administrative d'appel de Lyon.	
15-0814	Arrêté (11/05/2015)	Me LABORIE	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'appel formé par Mme MASSON devant la Cour administrative d'appel de Lyon.	
15-0792	Arrêté (07/05/2015)	Cabinet SEBAN et associés	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête introduite par M. SMETANINE devant le tribunal administratif de Grenoble.	
15-0158	Arrêté (26/05/2015)	SCP NICOLAY LANOUVELLE HANNOTTIN	La Ville est autorisée à déposer une réclamation contentieuse au titre de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des années 2005 à 2014 de l'ensemble Alpexpo, et à ester en justice devant le Conseil d'Etat dans le cadre de cette réclamation.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC de la Presqu'île (08/04/2015)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble Cédex 9	Extension au bâtiment Z118 – bâtiment de type hangar préfabriqué - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation : 41 280 € TTC
--	---	---	---	---

	Contrat de sous location (28/04/2015)	Mme CHENET 4, rue Casimir Perrier Grenoble	La concession de logement de fonction est prolongée jusqu'au 9 juin 2015.	
--	--	--	---	--

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

15-0854	Arrêté (08/04/2015)	Les enfants de Madame BENCHIMOL Colette	Cimetière Saint Roch - Titre n° 171 - Renouvellement de concession du 24/10/2010 au 23/10/2025.	Redevance : 282 €
15-0855	Arrêté (10/04/2015)	Les enfants de Michel et Josephine CACCAMO	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 172 - Renouvellement de concession du 30/09/2014 au 29/09/2044.	Redevance : 651 €
15-0856	Arrêté (16/04/2015)	Mme PELOURSON Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n° 173 - Renouvellement de concession du 7/01/2008 au 6/01/2023.	Redevance : 282 €
15-0857	Arrêté (17/04/2015)	Les enfants de M. BLEIN Henri	Cimetière Saint Roch - Titre n° 174 - Renouvellement de concession du 2/01/2015 au 1/01/2030.	Redevance : 282 €
15-0859	Arrêté (20/04/2015)	M. et Mme IEVA Salvatore et Rosa	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 175 - Nouvelle concession du 20/04/2015 au 19/04/2065.	Redevance : 1 122 €
15-0860	Arrêté (20/04/2015)	Mme ESCANDER Colette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 176 - Nouvelle concession du 20/04/2015 au 19/04/2045.	Redevance : 651 €
15-0862	Arrêté (20/04/2015)	Les enfants de M. FLORINDO Philippe	Cimetière Saint Roch - Titre n° 177 - Renouvellement de concession du 2/01/2015 au 1/01/2030.	Redevance : 282 €
15-0864	Arrêté (21/04/2015)	Mme VERNEY Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 178 - Renouvellement de concession du 25/04/2010 au 24/04/2025.	Redevance : 282 €
15-0865	Arrêté (22/04/2015)	Mme DURRY Virginie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 179 - Renouvellement de concession du 6/08/2010 au 5/08/2025.	Redevance : 282 €
15-0866	Arrêté (22/04/2015)	Mme PELLEGRINO Graciane	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 180 - Nouvelle concession du 22/04/2015 au 21/04/2065.	Redevance : 1 122 €
15-0867	Arrêté (23/04/2015)	M. CONTIGNON Hubert	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 181 - Nouvelle concession du 23/04/2015 au 22/04/2045.	Redevance : 651 €
15-0869	Arrêté (24/04/2015)	Les enfants de M. JACOLIN Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 182 - Renouvellement de concession du 12/02/2015 au 11/02/2030.	Redevance : 282 €
15-0870	Arrêté (24/04/2015)	Les enfants de Mme CASADELLA Yvonne	Cimetière Saint Roch - Titre n° 183 - Renouvellement de concession du 19/01/2015 au 18/01/2045.	Redevance : 651 €
15-0871	Arrêté	Mme ALEMANY Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 184 - Renouvellement de	Redevance : 282 €

	(24/04/2015)		concession du 20/05/2015 au 19/05/2030.	
15-0873	Arrêté (24/04/2015)	M. et Mme RODRIGUES Albino et Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 185 - Nouvelle concession du 24/04/2015 au 23/04/2065.	Redevance : 1 122 €
15-0874	Arrêté (27/04/2015)	Mme BAKUNDUKIZE Scholastique	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 186 - Nouvelle concession du 27/04/2015 au 26/04/2065.	Redevance : 1 122 €
15-0875	Arrêté (27/04/2015)	M. et Mme ZANGARA Enrico et Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 187 - Renouvellement de concession du 2/01/2015 au 1/01/2030.	Redevance : 282 €
15-0878	Arrêté (28/04/2015)	Les petits enfants de Mme COPERTINO Peppa	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 188 - Renouvellement de concession du 18/01/2013 au 17/01/2028.	Redevance : 282 €
15-0879	Arrêté (28/04/2015)	M. BURCE Robert	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 189 - Nouvelle concession du 28/04/2015 au 27/04/2030.	Redevance : 282 €
15-0881	Arrêté (29/04/2015)	M. VALBOUSQUET Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n° 190 - Renouvellement de concession du 6/01/2015 au 5/01/2030.	Redevance : 564 €
15-0884	Arrêté (29/04/2015)	Les enfants de Mme GRAS Thérèse	Cimetière Saint Roch - Titre n° 191 - Renouvellement de concession du 23/01/2018 au 22/01/2033.	Redevance : 564 €
15-0912	Arrêté (30/04/2015)	M. et Mme GIBELLI Christian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°192 - Renouvellement d'une concession du 31/01/2015 au 30/01/2045.	Redevance : 651 €
15-0913	Arrêté (30/04/2015)	Mme BRU Edith	Cimetière Saint Roch - Titre n°193 - Renouvellement d'une concession du 03/12/2015 au 02/12/2045.	Redevance : 651 €
15-0914	Arrêté (04/05/2015)	Mme LEBRUN Catherine	Cimetière Saint Roch - Titre n°194 - Nouvelle Concession du 04/05/2015 au 03/05/2045.	Redevance : 651 €
15-0915	Arrêté (04/05/2015)	Mme RESSEJAC Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°195 - Nouvelle Concession du 04/05/2015 au 03/05/2045.	Redevance : 751 €
15-0916	Arrêté (06/05/2015)	Mme MELANI Antoinette et Mme BUONOMANO Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°196 - Renouvellement de concession du 14/05/2015 au 13/05/2045.	Redevance : 651 €
15-0946	Arrêté (07/05/2015)	M. et Mme BOUFFIER Gabrielle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°197 - Renouvellement d'une concession du 21/02/2015 au 20/02/2030.	Redevance : 282 €
15-0947	Arrêté (11/05/2015)	Mme FLORESCU Mariana	Cimetière Grand Sablon - Titre n°198 - Nouvelle Concession du 11/05/205 au 10/05/2030.	Redevance : 282 €
15-0948	Arrêté (11/05/2015)	M. et Mme VALLS Gabriel, Lucette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°199 - Nouvelle Concession du 11/05/2015 au 10/05/2065.	Redevance : 1 122 €
15-0949	Arrêté (11/05/2015)	Mme MAURO Laurence	Cimetière Grand Sablon - Titre n°200 - Renouvellement de concession du 27/01/2015 ay 26/01/2030.	Redevance : 282 €
15-0950	Arrêté (11/05/2015)	M. et Mme PANATTONI Sylvian et Cathy	Cimetière Grand Sablon - Titre n°201 - Renouvellement de concession du 08/03/2015 au 07/03/2030.	Redevance : 282 €
15-0951	Arrêté (12/05/2015)	Mme ESCOFFIER Josiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°202 - Renouvellement de concession du 23/05/2016 au 22/05/2031.	Redevance : 282 €

15-0952	Arrêté (12/05/2015)	Mme CHARLOT Roufina	Cimetière Grand Sablon - Titre n°203 - Nouvelle Concession du 12/05/2015 au 11/05/2045.	Redevance : 651 €
15-0953	Arrêté (13/05/2015)	M. et Mme PRADIER Gérard et Simone	Cimetière Saint Roch - Titre n°204 - Renouvellement des concessions du 09/10/2012 au 08/10/2027.	Redevance : 564 €
15-1003	Arrêté (19/05/2015)	Les enfants de Mme WONG-CHOU Vita	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 210 - Renouvellement de concession du 1/06/ 2013 au 31/05/2028.	Redevance : 282 €
15-1004	Arrêté (19/05/2015)	Mme ARGOUD Aldorate	Cimetière Saint Roch - Titre n° 211 - Renouvellement de concession du 12/05/2013 au 11/05/2028.	Redevance : 282 €
15-1005	Arrêté (19/05/2015)	M. POUILLAIN Guillaume	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 212 - Nouvelle concession du 19/05/2015 au 18/05/2030.	Redevance : 371 €
15-1006	Arrêté (19/05/2015)	M. et Mme CHEVILLARD Jacques et Eliane	Cimetière Saint Roch - Titre n° 213 - Renouvellement de concession du 13/08/2015 au 12/08/2030.	Redevance : 282 €
15-1007	Arrêté (20/05/2015)	Les enfants de M. MANIFICAT Emilie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 214 - Renouvellement de concession du 28/12/2014 au 27/12/2029.	Redevance : 282 €
15-1008	Arrêté (20/05/2015)	M. FUSINELLI Charles	Cimetière Saint Roch - Titre n° 215 - Renouvellement de concession du 17/05/2004 au 16/05/2019.	Redevance : 282 €
15-1011	Arrêté (13/05/2015)	Les enfants de M. BATTUT Gaston	Cimetière Saint Roch - Titre n° 205 - Renouvellement de concession du 13/05/2015 au 12/05/2030.	Redevance : 282 €
15-1012	Arrêté (13/05/2015)	Mme HILLAIRET Simone	Cimetière Saint Roch - Titre n° 206 - Renouvellement de concession du 29/06/2015 au 28/06/2030.	Redevance : 282 €
15-1013	Arrêté (18/05/2015)	M. et Mme POULET Armand et Colette	Cimetière Saint Roch - Titre n° 207 - Nouvelle concession du 18/05/2015 au 17/05/2045.	Redevance : 751 €
15-1014	Arrêté (19/05/2015)	Les enfants de Mme OUALID Ginette	Cimetière Grand Sablon -Titre n° 208 - Renouvellement de concession du 6/07/2014 au 5/07/2029.	Redevance : 282 €
15-1015	Arrêté (19/05/2015)	Les enfants de M. PAPARELLA Raphaël	Cimetière Grand Sablon -Titre n° 209 - Renouvellement de concession du 2/09/2015 au 1/09/2030.	Redevance : 282 €
15-1016	Arrêté (21/05/2015)	M. GLENAT Serge	Cimetière Saint Roch - Titre n° 218 - Renouvellement de concession du 25/09/2018 au 24/09/2033.	Redevance : 282 €
15-1017	Arrêté (22/05/2015)	M. et Mme FERNANDEZ José	Cimetière Grand Sablon -Titre n° 219 - Renouvellement de concession du 10/04/2015 au 9/04/2030.	Redevance : 282 €
15-1018	Arrêté (22/05/2015)	Les enfant de Mme GALY Calogera	Cimetière Grand Sablon -Titre n° 220 - Renouvellement de concession du 19/08/2015 au 18/08/2045.	Redevance : 651 €
15-1019	Arrêté (22/05/2015)	Mme ANGULO Lucie	Cimetière Grand Sablon -Titre n° 221 - Renouvellement de concession du 14/06/2015 au 13/06/2030.	Redevance : 282 €

SUPPRESSIONS DE POSTES

Dans le cadre du transfert des compétences à compter du 1^{er} juillet 2015, les postes ci après sont transférés à la Métropole et supprimés du tableau des emplois de la Ville de Grenoble à la même date.

Catégorie A	Département	Direction	Service	Cadre d'emplois
Ville durable		Environnement		Ingénieur
Ville durable		Environnement	Déplacement accessibilité	Ingénieur
Ville durable		Environnement	Déplacement accessibilité	Ingénieur
Ville durable		Environnement	Déplacement accessibilité	Ingénieur
Ville durable		Environnement	Déplacement accessibilité	Ingénieur
Ville durable		Environnement	Déplacement accessibilité	Ingénieur
Ville durable		Environnement	Déplacement accessibilité	Ingénieur
Ville durable		Environnement	Déplacement accessibilité	Ingénieur
Ville durable		Urbanisme et aménagement	Prospective urbaine	Ingénieur
Ville durable		Urbanisme et aménagement	Valorisation patrimoniale	Ingénieur
Ville durable		Projets urbains		Ingénieur
Ville durable		Projets urbains		Ingénieur
Ville durable		Projets urbains		Ingénieur
Ville durable		Projets urbains	Conduite d'opérations	Ingénieur
Ville durable		Projets urbains	Conduite d'opérations	Ingénieur
Ville durable		Projets urbains	Conduite d'opérations	Ingénieur
Ville durable		Projets urbains	Conduite d'opérations	Ingénieur
Ville durable		Projets urbains	Conduite d'opérations	Ingénieur
Ville durable		Projets urbains	Conduite d'opérations	Ingénieur
Ville durable		Projets urbains	Conduite d'opérations	Ingénieur
Ville durable		Urbanisme et aménagement	Prospective urbaine	Attaché
Ville durable		Projets urbains	Conduite d'opérations	Attaché

Ville durable	Département	Direction	Service	Cadre d'emplois
Ville durable		Logement habitat et foncier		Attaché
Ville durable		Logement habitat et foncier	Ressources et programmation	Attaché
Ville durable		Logement habitat et foncier	Ressources et programmation	Attaché
Ville durable		Logement habitat et foncier	Gestion diversification de l'offre	Attaché
Ville durable		Logement habitat et foncier	Politique de l'habitat	Attaché
Ville durable		Logement habitat et foncier	Politique de l'habitat	Attaché
Ville durable		Logement habitat et foncier	Foncier gestion immobilière	Attaché
Ville durable		Logement habitat et foncier	Foncier gestion immobilière	Attaché
Finances, Administration et Numérique				
Affaires Juridiques et commande publique				
Catégorie B				
Ville durable		Environnement	Déplacement accessibilité	Rédacteur
Ville durable		Urbanisme		Rédacteur
Ville durable		Projets urbains		Rédacteur
Ville durable		Projets urbains	Conduite d'opérations	Rédacteur
Ville durable		Projets urbains	Conduite d'opérations	Rédacteur
Ville durable		Projets urbains	Conduite d'opérations	Rédacteur
Ville durable		Logement habitat et foncier		Rédacteur
Ville durable		Logement habitat et foncier	Ressources et programmation	Rédacteur
Ville durable		Logement habitat et foncier	Ressources et programmation	Rédacteur
Ville durable		Logement habitat et foncier	Gestion diversification de l'offre	Rédacteur
Ville durable		Logement habitat et foncier	Gestion diversification de l'offre	Rédacteur
Ville durable		Logement habitat et foncier	Gestion diversification de l'offre	Rédacteur
Ville durable		Logement habitat et foncier	Foncier gestion immobilière	Rédacteur
Ressources Humaines et Relations Sociales				
Ville durable		Environnement	Déplacement accessibilité	Technicien
Ville durable		Environnement	Déplacement accessibilité	Technicien
Ville durable		Urbanisme	Prospective urbaine	Technicien

Département	Direction	Service	Cadre d'emplois
Ville durable	Urbanisme et aménagement	Valorisation patrimoniale	Technicien
Ville durable	Logement habitat et foncier	Foncier gestion immobilière	Technicien
Ville durable	Logement habitat et foncier	Foncier gestion immobilière	Technicien
Ville durable	Logement habitat et foncier	Foncier gestion immobilière	Technicien
Ville durable	Logement habitat et foncier	Foncier gestion immobilière	Technicien
Catégorie C			
Ville durable	Environnement	Déplacement accessibilité	Adjoint administratif
Ville durable	Environnement	Déplacement accessibilité	Adjoint administratif
Ville durable	Environnement		Adjoint administratif
Ville durable	Projets urbains	Conduite d'opérations	Adjoint administratif
Ville durable	Logement habitat et foncier	Ressources et programmation	Adjoint administratif
Ville durable	Logement habitat et foncier	Gestion diversification de l'offre	Adjoint administratif
Ville durable	Logement habitat et foncier	Gestion diversification de l'offre	Adjoint administratif
Ville durable	Logement habitat et foncier	Foncier gestion immobilière	Adjoint administratif
Ville durable	Logement habitat et foncier	Foncier gestion immobilière	Adjoint administratif
Finances, Administration et Numérique	Finances	Pilotage budgétaire et programmation	Adjoint administratif
Ville durable	Projets urbains	Conduite d'opérations	Adjoint technique
Ville durable	Logement habitat et foncier	Foncier gestion immobilière	Agent de maîtrise

TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2015

AVENANTS DE RECONDUCTION AUX CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Subvention pour cette action en 2014	Objet de la subvention proposée	Subvention 2015			Total 2015 (hors avantage en nature)
					fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée	
2 avenant de reconduction	Unité Sportive Village Olympique	délibération C003 du 22 juin 2015	0 €	Stage foot Pâques 2015	18 000 €	4 414 €	810 €	
			400 €	Aide à l'insertion professionnelle «emplois d'avenir»			400 €	
				Total	18 000 €	4 414 €	1 210 €	19 210 €

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS									
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention pour cette action en 2014	Objet de la subvention proposée	Subvention 2015			Total 2015 (hors avantage en nature)
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée	
3 avenant financier	A.J.A. Villeneuve	13-févr-2015	31-déc-2015	0 €	Stage foot Pâques 2015	34 000 €	10 021 €	1 970 €	35 970 €
		délibération n°22-C008 du 26 janvier 2015							
3 avenant financier	ASIEG	22-déc-2014	31-déc-2015	1 200 €	Journée festive, familiale et humanitaire	22 000 €	6 305 €	1 200 €	
				0 €	Stage foot Pâques 2015			180 €	
		délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014			Total	22 000 €	8 731 €	1 380 €	23 380 €
3 avenant financier	AUESC Bajatière	06-févr-2015	31-déc-2016	0 €	Stage foot Pâques 2015	9 000 €	0 €	572 €	
				400 €	Aide à l'insertion professionnelle «emplois d'avenir»			400 €	
		délibération n° 49-C007 du 15/12/2014			Total	9 000 €	8 731 €	972 €	9 972 €
3 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	06-janv-2015	31-déc-2015	13 000 €	3ème édition semi marathon Grenoble Vizille	77 490 €	0 €	13 000 €	90 490 €
		délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014							
3 avenant financier	Football Club Allobroges ASAFIA/FC2A	19-déc-2014	31-déc-2015	0 €	Stage foot Pâques 2015	31 000 €	8 731 €	1 066 €	
				400 €	Aide à l'insertion professionnelle «emplois d'avenir»			400 €	
		délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014			Total	31 000 €	8 731 €	1 466 €	32 466 €
3 avenant financier	Grenoble Volley Université Club	06-janv-2015	31-déc-2015	0 €	Célébration des 30 ans du titre champion de France du club de volley	193 000 €	5 743 €	3 000 €	196 000 €
		délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014							

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS GENERALES D'OBJECTIFS

N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention pour cette action en 2014	Objet de la subvention proposée	Subvention 2015			Total 2015 (hors avantage en nature)
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée	
3 avenant financier	Mistral Football Club	20-mai-2015	31-déc-2015	0 €	Stage foot Pâques 2015	20 400 €	6 811 €	1 112 €	21 512 €
		délibération 13-C002 du 27 avril 2015							
3 avenant financier	Trampoline Club Dauphiné	07-janv-2015	31-déc-2015	29 432 €	Soutien aux sportifs de haut niveau : Equipe féminine championne de France	28 606 €	0 €	3 000 €	31 606 €
		délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014							

Total

27 110 €

Annexe à la délibération N° 27- Col3

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL SUBVENTIONS DEJ

NOM ASSOCIATION	Rappel subventions annuelles 2014 accordées par la Ville	OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ^T	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL
SECTEUR 1					
MJC PARMENTIER	368 546 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	126 732		
		Subvention de fonctionnement- entretien Jean-Macé	8 296		
		Subvention de fonctionnement- accueil de loisirs Jean-Macé	15 000		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	13 548		
		Projet spécifique ski 2015		944	
		Soit un total de :	111 150		
CS CHORIER BERRIAT	227 699 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	6 988		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015		330	
		Projet spécifique ski 2015		1 000	
		Appel à projets 2015			119 468 €
		Soit un total de :			
SECTEUR 2					
MPT SAINT LAURENT	292 735 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	74 077		
		Subvention aide exceptionnelle	5 000		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	14 408		
		Projet spécifique ski 2015		3 870	
		Appel à projets 2015		3 300	
		Soit un total de :	87 393		
MJC MUTUALITE	225 035 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	4 629		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015		4 600	
		Appel à projets 2015		4 990	
		Développement des pratiques artistiques			101 612 €
		Soit un total de :	124 044		
MJC ALLOBROGES	428 091 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	9 553		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015		2 535	
		Projet spécifique ski 2015		1 140	
		Appel à projets 2015			137 272 €
		Soit un total de :			

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL SUBVENTIONS DEJ

NOM ASSOCIATION	Rappel subventions annuelles 2014 accordées par la Ville	OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ¹	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL
SECTEUR 3					
LE PLATEAU	413 303 €	Subvention aide exceptionnelle	6 000		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	28 212		
		Subvention de fonctionnement- correspondant jeunesse	15 244		
		Projet spécifique ski 2015		3 587	
		Appel à projets 2015		3 000	
		Soit un total de :			56 043 €
MIE BACHELARD	285 763 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	77 151		
		Subvention aide exceptionnelle	4 000		
		Participation Ville Emploi d'Avenir	1 000		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	25 324		
		Projet spécifique ski 2015		4 650	
		Appel à projets 2015		3 000	
		Soit un total de :			115 125 €
MJC ANATOLE France	364 637 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	94 681		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	11 406		
		Appel à projets 2015		5 800	
		Soit un total de :			111 887 €
MJC EAUX CLAIRES	309 008 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	108 037		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	26 076		
		Projet spécifique ski 2015		5 441	
		Appel à projets 2015		9 200	
				Soit un total de :	
SECTEUR 4					
CLEF	196 007 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	67 444		
		Subvention aide exceptionnelle	4 700		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	17 163		
		Appel à projets 2015		1 400	
		Soit un total de :			90 707 €
MJC Lucie AUBRAC	385 550 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	98 763		
		Subvention de fonctionnement- animation de proximité	13 000		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	27 259		
		Projet spécifique ski 2015		725	
		Appel à projets 2015		2 080	
		Soit un total de :			141 827 €

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL SUBVENTIONS DEJ

NOM ASSOCIATION	Rappel subventions annuelles 2014 accordées par la Ville	OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ^T	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL
CENTRES DE LOISIRS - ACL	428 694 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	115 702		
		Subvention de fonctionnement centre de loisirs Baladins- solde	78 000		
		Subvention de fonctionnement accueil de loisirs Clem'enfant- solde	12 000		
		Ateliers éducatifs périscolaires Jean Jaurès (sept 14 à Févr 15)		6 325	
		Ateliers éducatifs périscolaires Clémenceau		2 500	
		Projet spécifique ski 2015		2 600	
		Appel à projets 2015		2 616	
		Soit un total de :			219 743 €
ME CLOS D'OR	311 128 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	73 274		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	70 456		
		Appel à projets 2015		8 000	
		Soit un total de :			151 730 €
SECTEUR 5					
AUESC BAJATIÈRE	384 820 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	88 244		
		Subvention aide exceptionnelle	3 600		
		Participation Ville Emploi d'Avenir	1 000		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	13 557		
		Projet spécifique ski 2015		5 345	
		Appel à projets 2015		5 300	
		Soit un total de :			117 046 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	362 116 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	110 652		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	12 586		
		Projet spécifique ski 2015		1 416	
		Appel à projets 2015		1 000	
		Soit un total de :			125 654 €
ME TEISSEIRE	295 448 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	107 483		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	38 457		
		Projet spécifique ski 2015		933	
		Appel à projets 2015		4 180	
		Soit un total de :			151 053 €
MAISON ENFANTINE	88 334 €	Subvention aide exceptionnelle	17 000		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	1 983		
		Appel à projets 2015		1 850	
		Soit un total de :			20 833 €

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL SUBVENTIONS DEJ

NOM ASSOCIATION	Rappel subventions annuelles 2014 accordées par la Ville	OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ^T	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL
SECTEUR 6					
ME PREMOL	276 383 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	99 617		
		Subvention aide exceptionnelle	12 000		
		Participation Ville Emploi d'Avenir	1 000		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	18 897		
		Projet spécifique ski 2015		3 490	
		Appel à projets 2015		2 800	
		Soit un total de :	87 142		137 804 €
MJC PREMOL	468 392 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	3 836		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015	5 000		
		Subvention exceptionnelle		79	
		Projet spécifique ski 2015		1 600	
		Appel à projets 2015			
		Soit un total de :	121 713		97 657 €
LA CORDEE	549 711 €	Subvention de fonctionnement- solde 2015	5 000		
		Subvention aide exceptionnelle	22 633		
		Subvention liée à la fréquentation- solde 2015		2 166	
		Projet spécifique ski 2015		2 700	
		Appel à projets 2015			
		Soit un total de :			154 212 €

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL SUBVENTIONS DEJ

NOM ASSOCIATION	Rappel subventions annuelles 2014 accordées par la Ville	OBJET	SUBVENTION DE FONTION ^T	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL
<i>ASSOCIATIONS JEUNESSE ET AUTRES ASSOCIATIONS</i>					
CAP BERRIAT		Initiative jeunesse Fonctionnement solde 2015	111 245		141 245 €
		Initiative jeunesse Projet		30 000	
LA BIFURK		Initiative jeunesse Fonctionnement solde 2015	22 500		22 500 €
UNIS CITE		Initiative jeunesse Fonctionnement solde 2015	7 500		7 500 €
		Initiative jeunesse Fonctionnement solde 2015	31 782		
ADIJ		Initiative jeunesse Projet - regards croisés citoyeneté		1 800	33 582 €
KIAP		Initiative jeunesse Fonctionnement solde 2015	12 500		12 500 €
AFEV		Initiative jeunesse Fonctionnement	15 000		15 000 €
CALLIOPE		Initiative jeunesse Fonctionnement	5 600		5 600 €
		Initiative jeunesse Fonctionnement	5 000		
ITINERAIRE INTERNATIONAL		Initiative jeunesse Projet - regards croisés citoyeneté		1 800	6 800 €
BIG BANG BALLERS		Initiative jeunesse Projets		4 000	4 000 €
LE STUD		Initiative jeunesse Fonctionnement	5 000		5 000 €
PASS		Développement des pratiques artistiques		1 000	1 000 €
		Fonctionnement associations Ressources	59 500		
JEUNES ET NATURE		Récré'active		16 000	75 500 €
		Développement des pratiques artistiques		13 000	
MAISON DES JEUX		Ateliers éducatifs périscolaires		1 088	21 838 €
		Fonctionnement associations Ressources	7 750		
AFRIC IMPACT		Appel à projets 2015		4 032	4 032 €
			2 630 487 €	189 212 €	2 819 699 €

VIE DES ASSOCIATIONS : Avenants Financiers dans le cadre de la programmation du Soutien Aux Projets 2015.

Monsieur Emmanuel CARROZ et Monsieur Pascal CLOUAIRE exposent,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté, de la vie de quartier et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations. Il convient donc de formaliser le soutien de la ville au titre de l'année 2015, par des avenants financiers.

- Au titre des Fêtes de Quartier – 2015

Association	Nature Subvention	Libellé du Projet	Montant
Centre Social Chorier Berriat	Projet	Spectacle de Noël – 2015	1 000€

- Au titre du Soutien Aux Projets – 2015

Association	Nature Subvention	Libellé du Projet	Montant
Boxing Club Multisports Villeneuve	Projet	Festival du Rire Ensemble – 2015	3 000€
Centre Social Chorier Berriat	Projet	Rentrée des Créations - 2015	1 000€
La Bifurk	Projet	Festival La Jungle Urbaine - 2015	3 000€
Le Plateau	Projet	Viens Voir Mon Quartier - 2015	1 000€
MJC Lucie Aubrac	Projet	Animations de Quartier Printemps Eté - 2015	1 200€
MJC Prémol	Projet	Pour Mon Enfant Je Rêve de ... - 2015	1 000€
MPT Saint Laurent	Projet	Jardin Partagé du Foyer Logement Saint Laurent – 2015	1 500€

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants afin d'intégrer le concours 2015 à la participation financière globale de la commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Action sociale et proximité du 09 juin 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants,
- que ces montants sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :

Adoptée

.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Emmanuel CARROZ

Affichée le :

SOLIDARITE : Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2015.

Madame Elisa MARTIN expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Programme Local d'Actions de Prévention est un dispositif cofinancé par l'État et la Ville de Grenoble qui vise à soutenir des projets d'actions de prévention de la délinquance portés par des acteurs locaux.

Ces actions s'inscrivent en particulier dans les axes suivants :

- prévention de la violence chez les jeunes, respect de l'autre et respect des règles ;
- aide aux victimes, accès au droit ;
- aide en direction des mineurs en danger de délinquance.

La Ville de Grenoble et les associations grenobloises ont signées des conventions. Il convient de formaliser le soutien dans le cadre du PLAP au titre de l'année 2015 par un avenant financier joint en annexe.

Nom de l'association	Libellé	Montant en €	Observation
Ecole de la Paix	Prévention des violences et éducation à la citoyenneté secteur ZSP	8 000 €	Avenant à la convention
US Abbaye	Foyers jeunes en soirée en partenariat avec association « les mamans de l'Abbaye »	2 000 €	Avenant à la convention
MDH Baladins	Animations renforcées et aller vers: place des Géants	4000 €	
MJC Prémol	Parcours culturel publics Roms du Rondeau	3 000 €	Avenant à la convention
Team Mhiavoui	Stage été découverte Boxe éducative	500 €	
Le Plateau	Boxe éducative	7 000 €	Avenant à la convention
Le Plateau	Animations soirées et gymnase	6 000 €	Avenant à la convention
Le Plateau	Gymnastique au féminin	3 500 €	Avenant à la convention
MJC Anatole France	Projet animation été groupe de jeunes	1 000 €	Avenant à la convention
Codase	Sorties ski	180 €	
Centre de Loisir jeunes Police Nationale	Relation police, jeunes et sécurité	3 000€	

Les crédits versés pour ces actions au titre de l'année 2015 seront prélevés au chapitre : 65 "autres charges de gestion courante" – nature 6574 "subventions aux associations".

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Action sociale et proximité du 09 juin 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de soutenir l'action des associations citées dans le tableau ci-dessus et de leur accorder la subvention correspondante.**
- **d'approuver les termes des avenants financiers, ci-annexés, entre la ville de Grenoble et les associations susnommées et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**
- **de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subvention sur crédits existants » de cette même séance du conseil Municipale.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Elisa MARTIN

Affichée le :

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteurs 1 / 3	Adjoint d'animation (75 %)	Rédacteur (100 %)
Direction Générale des Services	Communication	Communication	Rédacteur	Technicien
Ressources Humaines et Relations Sociales	Evolution Professionnelle	Mobilité / AQVT / Pôle Handicap	Adjoint administratif	Rédacteur

Annexe à la délibération N° 60- Eod 1

LOGEMENTS DE FONCTION PAR NECESSITE DE SERVICE 2015		
FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE	ADRESSE
Concierge	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	Rue Dolomieu
Gardiennage	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	12 Boulevard Maréchal Lyautey – RDC 38000 GRENOBLE
Gardiennage	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	Boulevard Maréchal Lyautey - 8ème 38000 GRENOBLE
Gardiennage	CLASSES DE NATURE : MAISON DES COLLINES – EYBENS	Chemin Bel Air
Gardiennage	CLASSES DE NATURE : MAISON DES COLLINES – EYBENS	Chemin Bel Air
Gardiennage	ESPACES VERTS : Centre Horticole de la Ville de Grenoble (Serres municipales)	22, Rue des Taillés 38400 SAINT MARTIN D'HERES
Gardiennage	ESPACES VERTS : Centre Horticole de la Ville de Grenoble (Serres municipales)	22, Rue des Taillés 38400 SAINT MARTIN D'HERES

Annexe à la délibération N° 60-6021

CONCESSIONS D'OCCUPATION PRECAIRE 2015

FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE	ADRESSE
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE AMPERE	GROUPE SCOLAIRE AMPERE 59 rue Ampère Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE BAJATIERE	GROUPE SCOLAIRE BAJATIERE 4 chemin de l'Eglise Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE BEAUVERT	GROUPE SCOLAIRE BEAUVERT 10 rue Guy de Maupassant Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE BIZANET	GROUPE SCOLAIRE BIZANET 51 avenue Maréchal Randon Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE CLEMENCEAU	GROUPE SCOLAIRE CLEMENCEAU 9 rue Louis Lachat Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE ELISEE CHATIN	GROUPE SCOLAIRE ELISEE CHATIN 3 rue Léo Lagrange Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE LIBERATION	GROUPE SCOLAIRE LIBERATION 205 cours de la Libération Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE JEAN RACINE	GROUPE SCOLAIRE JEAN RACINE 4 rue Cardinal Le Camus – Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE	GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE 5 rue Joseph Lyonnaz – GRENOBLE
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE PAUL PAINLEVE	GROUPE SCOLAIRE PAUL PAINLEVE 19 rue Roger de Ronserail Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE LE VERDERET	GROUPE SCOLAIRE LE VERDERET 19 rue Lorenzaccio Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE ALPHONSE DAUDET	GROUPE SCOLAIRE ALPHONSE DAUDET 19 rue Amable Matussière Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE Joseph VALLIER	GROUPE SCOLAIRE Joseph VALLIER 59 rue Ampère Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE REYNOARD/CH.TURC	GROUPE SCOLAIRE REYNOARD/CH.TURC 37 rue Claude Kogan Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE ANTHOARD-BERRIAT	GROUPE SCOLAIRE ANTHOARD-BERRIAT 3 rue Anthoard Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES	GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES 11 cours Jean-Jaurès Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC	GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC 53 ter Boulevard Gambetta Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT	GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT 8 place Docteur Girard Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE SIDI BRAHIM	GROUPE SCOLAIRE SIDI BRAHIM 45 rue Sidi Brahim Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE CORNELIE GEMOND	GROUPE SCOLAIRE CORNELIE GEMOND 3 rue Abbé de la Salle Grenoble

CONCESSIONS D'OCCUPATION PRECAIRE 2015

FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE	ADRESSE
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE GRAND CHATELET	GROUPE SCOLAIRE GRAND CHATELET 26B avenue du Grand Chatelet Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY	GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY 47ter rue Léon Jouhaux Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement du 1er degré GROUPE SCOLAIRE MALHERBE	GROUPE SCOLAIRE MALHERBE 8 rue Ninon Vallin Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON	GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON 8 rue docteur Bordier Grenoble
Concierge	ECOLES : Enseignement 1er degré GROUPE SCOLAIRE LES TREMBLES	GROUPE SCOLAIRE LES TREMBLES 8 allée des frênes Grenoble
Concierge	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	8 rue Ninon Vallin 38100 Grenoble
Concierge	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	8 rue Ninon Vallin 38100 Grenoble
Concierge	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	6 bis, Chemin de Gordes 38100 GRENOBLE
Directeur du Musée. Surveillance des collections	MUSEE DE GRENOBLE	26 rue Raoul Blanchard 38000 GRENOBLE
Gardiennage	BOURSE DU TRAVAIL	32, avenue de l'Europe 38100 GRENOBLE
Gardiennage	BOURSE DU TRAVAIL	32, avenue de l'Europe 38100 GRENOBLE
Gardien	PROPRETE URBAINE	8 rue Honoré de Balzac
Gardien	PROPRETE URBAINE : Site Flaubert	2 rue Prosper Mérimée 38100 Grenoble